A.3.1

MÉCANICIEN DE MAINTENANCE AUTOMOBILE
MECANICIEN DE MAINTENANCE VÉHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS
MECANICIEN DE MAINTENANCE MOTOCYCLES

1/ Dénominations de la qualification *(selon le cas)* :

Mécanicien de maintenance automobile
Mécanicien de maintenance véhicules utilitaires et industriels
Mécanicien de maintenance motocycles

2/ Objet de la qualification :

Réalisation d'activités :
Cas des V.P. et motocycles
. de maintenance des véhicules.
Cas des véhicules utilitaires et industriels
. de maintenance des véhicules et équipements.

3/ Contenu de la qualification :

A - Activités techniques :
- Réalisation de l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective relevant de l'entretien courant et/ou périodique des véhicules. Les opérations de maintenance mentionnées ci-dessus sont réalisées dans le cadre de procédures prédéfinies. Elles peuvent être réglementées et nécessiter l'utilisation d'équipements adaptés.
- Pose d'accessoires sur véhicules pré-équipés.

B - Organisation et gestion de la maintenance :

B.1 - Organisation de la maintenance :
- Utilisation de la documentation technique ;
- Agencement et entretien du poste de travail / de l'outillage ;
- Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 - Gestion de la maintenance
- Établissement de tout document d'atelier utile.

C - Particularités véhicules industriels et motocycles :
Véhicules utilitaires et industriels :
- Préparation des véhicules aux contrôles périodiques (par utilisation de check-list) ;
- Entretien d'équipements spécifiques (hayons / malaxeurs / grues de manutention,…).

Secteur motocycles :
- ***Préparation des véhicules aux contrôles périodiques (par utilisation de check-list) ;***
- Assemblage, réglage, contrôle et essai de motocycles neufs, visant la préparation à la route ;
- Contrôle et essai des V.O. ;
- Pose d'accessoires sur véhicules prééquipés ou non.

4/ Extensions possibles dans la qualification :

- Réalisation d'interventions d'un premier niveau de complexité portant sur :
  . le groupe motopropulseur et organes périphériques,
  . les éléments de liaison au sol,
  . les éléments de sécurité et de confort.
- Conseils d'utilisation à la clientèle ;
- Vente additionnelle de produits et services.

5/ Classement :

- Échelon correspondant au contenu principal de la qualification : 3
- Échelons majorés accessibles : 4 / 5
  . en fonction de l'exercice des extensions possibles décrites au paragraphe 4,
  . en fonction de l'application de critères valorisants (art. 3.02 d) de la convention collective).

6/ Modes d'accès à la qualification :

- Soit par obtention d'une des certifications suivantes, dans le domaine de la maintenance automobile (VP, VUI ou motocycles selon le cas) :
  . CAP maintenance des véhicules, option A : voitures particulières ou B : véhicules de transport routier ou C : motocycles,
  . Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : mécanicien réparateur de véhicules industriels,
  . Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : ***mécanicien*** de maintenance automobile
  . Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : ***mécanicien*** automobile,
  . CQP mécanicien de maintenance automobile (enregistré au RNCP sous le n° 36994),
  . CQP mécanicien de maintenance motocycles,
  . CQP mécanicien de maintenance véhicules utilitaires et industriels,
- Soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

7/ Possibilités d'évolution professionnelle :

- Verticale :
  . mécanicien spécialiste automobile / mécanicien spécialiste motocycle / mécanicien spécialiste VUI (fiche A.6.1),
  . opérateur spécialiste service rapide (fiche A.6.3).
- Transversale :
  Voir Panorama